



CHILLY-MAZARIN

Accusé de réception en préfecture  
091-219101615-20201121-D202111-27-DE  
Date de télétransmission : 01/12/2020  
Date de réception préfecture : 01/12/2020

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS-SACLAY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU SAMEDI 21 NOVEMBRE 2020**

**Nombre de membres**

en exercice : 35  
Présents : 33 jusqu'au point 14, 32 au point 15 et 31 à partir du point 16  
Représentés : 1 jusqu'au point 14, 2 au point 15 et 3 à partir du point 16  
Excusés : /  
Absent : 1

L'an deux mille vingt, le vingt et un novembre à dix heures, le Conseil Municipal de CHILLY-MAZARIN, dûment convoqué par la Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Rafika REZGUI, Maire.

**PRÉSENTS :** MME REZGUI, Maire, M. LACAMBRE, MME GY, M. PROPONET, MME LOYAU, M. CRUSE, MME GREMION, M. JANUS, MME RICCIARELLI, M. DELIANCOURT, MME LE PALUD, ADJOINTS ; M. SERRES, MMES MALBEC, NAOUM-GHAZIEFF, M. HAMONIC, MMES BOUGE, MICHON, DI LUCA, M. SOUSA, MMES YENKETRAMDOO, MORIEZ, MM. PAUDELEUX, RICCARDI, POLICE, BOUKOUNA, DEBBI, MME CINOSI-GIRARD, MM. BOUCHE, RIBEIRO-CAPITAO, MMES LACARRIERE-FARGES, LEANZA, SICSIC JUSQU'AU POINT 15, VINCENT JUSQU'AU POINT 14, FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE.

**REPRÉSENTÉS :**

MME HADJIAT ..... POUVOIR A M. DEBBI  
MME SICSIC ..... POUVOIR A M. RIBEIRO-CAPITAO A PARTIR DU POINT 16  
MME VINCENT ..... POUVOIR A MME CINOSI-GIRARD A PARTIR DU POINT 15

**EXCUSÉS :** /

**ABSENT :** M. GNADRE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur **Samy DEBBI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**D202111-27**

Motion contre la fermeture du Centre des Finances Publiques de Chilly-Mazarin.

**OBJET : MOTION CONTRE LA FERMETURE DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE CHILLY-MAZARIN.**

**RAPPORTEUR : DOMINIQUE LACAMBRE**

**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE**

Le ministère des Comptes publics a engagé en 2019 une nouvelle réorganisation de son réseau afin de réduire les coûts de son fonctionnement.

Cette réorganisation devrait conduire à la fermeture du Centre des finances publiques de Chilly-Mazarin, qui accueille le public pour les impôts locaux et les questions fiscales générales. Comme c'est ce centre qui encaisse les recettes de la commune et règle ses dépenses, il accueille aussi le public en cas de difficultés liées au paiement des services communaux.

Par lettre du 17 juin 2019, le Directeur des finances publiques avait informé le Maire de l'époque de la fermeture du Centre des finances publiques de Chilly-Mazarin. L'activité « service public local » de Chilly-Mazarin serait transférée au service de gestion comptable de Palaiseau et le recouvrement de l'impôt serait transféré au service des impôts des particuliers de Massy.

En parallèle, la Direction des finances publiques mise sur le développement des téléprocédures, de la dématérialisation de ses procédures et sur un accueil sur rendez-vous dans les services communaux pour améliorer l'efficacité du service.

Quand elle en a été informée en juillet 2020, la Maire de Chilly-Mazarin a demandé que cette décision soit rapportée, en tenant compte notamment des personnes pour qui les déplacements sont difficiles, comme les personnes âgées et les familles nombreuses, alors que l'accès aux sites qui ont été choisis n'est pas aisé en transport en commun quand on vient de Chilly-Mazarin. Il est nécessaire aussi de prendre en considération ceux pour qui le recours à Internet n'est de fait pas possible, comme certaines personnes âgées mais aussi certaines personnes connaissant des difficultés sociales.

Malheureusement les échanges de courriers et la tenue d'une réunion entre le Directeur des Finances publiques de l'Essonne et la Maire de Chilly-Mazarin le 25 septembre 2020 n'ont pas permis d'obtenir l'annulation de cette décision.

C'est pourquoi, il est aujourd'hui proposé au Conseil Municipal d'adopter une motion pour réaffirmer la demande de maintien en activité du Centre des finances publiques de Chilly-Mazarin et pour mandater la Maire pour faire connaître cette opposition à tous les partenaires concernés.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur**

**VU** la décision de fermeture du Centre des finances publiques de Chilly-Mazarin notifiée le 17 juin 2019 au Maire de Chilly-Mazarin par courrier du Directeur des finances publiques de l'Essonne,

**VU** le courrier du 15 juillet par lequel la Maire de Chilly-Mazarin demande le retrait de cette décision,

**VU** la réunion du 25 septembre 2020 entre le Directeur des Finances publiques de l'Essonne et la Maire de Chilly-Mazarin,

**VU** le courrier du 29 septembre 2020 du Directeur des finances publiques confirmant le projet de fermeture du centre,

**CONSIDERANT** que la fréquentation du Centre des finances publiques de Chilly-Mazarin par le public est élevée,

**CONSIDERANT** que cette fermeture contraindrait les contribuables et usagers du secteur public à devoir se déplacer loin pour accéder aux services de la Direction Générale des Finances publiques,

**CONSIDERANT** que l'accès au service public, pour tout citoyen, constitue un droit fondamental et un enjeu majeur dans nos communes,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de maintenir ces services non seulement pour les communes mais surtout pour les usagers notamment les plus fragiles, les plus modestes ou les plus âgés,

### **D É L I B E R E**

**ARTICLE 1 : REFUSE** la fermeture du Centre des Finances publiques de Chilly-Mazarin et le transfert de ses activités à Palaiseau et à Massy, et **DEMANDE** à l'Etat son maintien à Chilly-Mazarin.

**ARTICLE 2 : MANDATE** Madame la Maire pour porter cette position auprès de tous les partenaires concernés.

**Résultat du vote : UNANIMITE.**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.**

**Suivent les signatures.**

**Extrait certifié conforme.**

**Chilly Mazarin, le 21 novembre 2020**



**La Maire,  
Rafika REZGUI**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Rezgui', is written over the printed name of the Mayor.